

Droits humains et politique extérieure de l'Union européenne

1. État des lieux

● L'Union européenne (UE) est devenue un acteur de premier plan sur la scène mondiale pour ce qui est des droits humains¹. En dépit d'une inscription tardive dans les traités, ceux-ci sont devenus, officiellement du moins, la "pierre angulaire" de la politique extérieure européenne. Si l'UE a réussi à développer une approche relativement homogène de ces principes, leur application dans les faits se heurte à de nombreux obstacles.

2. Les étapes importantes

- **1948** : Proclamation de la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme"
- **1950** : La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales est ratifiée par les États Membres du Conseil de l'Europe
- **1990** : Les Accords de coopération UE/ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) incluent pour la première fois une "clause droits de l'Homme"
- **1992** : Les accords internationaux de commerce ou de coopération entre l'Europe et les pays partenaires commencent à intégrer des "clauses droits de l'Homme et démocratie"
- **1993** : Entrée en vigueur du Traité de Maastricht qui stipule que l'Union Européenne est fondée sur les principes des droits de l'Homme et des libertés fondamentales
- **1994** : Création de l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) à l'initiative du Parlement européen, établissant une ligne budgétaire spécifique (environ 100 millions d'euros par an) destinée essentiellement au financement de projets pour la défense et la promotion des droits humains et de la démocratie
- **1998** : Publication de la première "Ligne Directrice" de l'UE en matière de droits humains ^{*}(voir encadré)
- **2000** : Le Conseil proclame la Charte des Droits

¹. Bien que les documents officiels mentionnent toujours les "Droits de l'Homme", les Verts préfèrent parler de "droits humains", terme jugé moins "sexiste" et plus cohérent.

Fondamentaux, catalogue de droits civils, politiques et économiques de l'UE

- **2004** : Création de la sous-commission « droits de l'Homme » du Parlement européen
- **2007** : Grâce à l'action du Parlement européen, l'IEDDH est maintenu dans le cadre des perspectives financières 2007-2013.

3. Les termes du débat

L'intégration des droits humains dans les politiques de l'UE

- L'article 11 du Traité sur l'Union européenne fonde l'action de l'UE en matière de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans ses politiques externes avec comme objectif **l'intégration des "droits humains" dans toutes les politiques européennes** qui peuvent avoir un impact, même indirectement, sur cette question : commerce, développement, asile et immigration, etc.
- Ainsi, depuis 1990 et le renouvellement des accords de développement avec les pays ACP, l'UE y a quasi systématiquement instauré des "clauses droits de l'Homme et démocratie". Étendues depuis à la "Politique Européenne de Voisinage" (envers les pays limitrophes) et aux autres partenariats avec des pays tiers (Amérique Latine, Asie), ces clauses dites essentielles permettent à l'UE de suspendre tout ou partie de l'accord si des violations caractérisées et répétées des droits humains sont constatées. En 1997 par exemple, tous les accords de coopération avec la Biélorussie ont été gelés en raison du non-respect de principes démocratiques. Néanmoins, ces clauses doivent également et surtout servir d'incitations pour les pays tiers. Cette approche dite "positive" des clauses droits de l'Homme et démocratie tente de parvenir à **un juste équilibre dans le maniement "de la carotte et du bâton"**.

● En ce qui concerne la politique d'élargissement, les principes des droits humains sont assurés par l'obligation qui est faite à chaque pays candidat de respecter les **"critères de Copenhague"**, élaborés en

LES "LIGNES DIRECTRICES", OUTIL DE L'UE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Depuis 1998, l'UE élabore des "lignes directrices" sur des sujets d'une importance particulière. Visant à renforcer la cohérence de l'action de l'UE à différents niveaux, elles centralisent un certain nombre de recommandations très concrètes à l'adresse des différents "ambassadeurs" européens dans les pays tiers (représentations diplomatiques des États Membres, délégations de la Commission Européenne, parlementaires). Leur mise en œuvre est évaluée régulièrement par la sous-commission "Droits de l'Homme" du Parlement européen. Ici encore, il reste du chemin à parcourir avant de parvenir à un "acquis commun européen". Les différentes lignes directrices :

- Pour l'abolition de la Peine de Mort (1998)
- Contre la Torture (2001)
- Dialogue "Droits de l'Homme" avec les pays tiers (2001)
- Sur les Enfants soldats (2003)
- Pour la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (2004).

LE PRIX SAKHAROV

Le Parlement Européen décerne chaque année en décembre le Prix Sakharov (du nom de l'ancien dissident russe) à une personnalité internationale qui s'est distinguée dans le domaine des droits humains.

Créé en 1988, ce prix illustre la position ferme et résolue du PE en faveur du dialogue politique pour la résolution des conflits. Il est attribué en fonction des critères suivants :

- Défense des droits humains et des libertés fondamentales, particulièrement la liberté d'expression
- La défense des droits des minorités
 - Le respect du droit international
 - Le développement de la démocratie et de l'état de droit

En 2006, le prix Sakharov a été décerné à Alexandre Milinkevitch, chef de file de l'opposition démocratique en Biélorussie. Il succède aux "Dames en Blanc" de Cuba qui réclament la libération des opposants au régime castriste et à Hauwa Ibrahim, l'avocate nigériane qui se bat contre la lapidation des femmes, lauréates ex-æquo en 2005.

Sébastien Leplaideur
 président | Paris

sebastien@verts-europe-sinople.net

Laurent Develay

trésorier | Bruxelles | Strasbourg
 laurent@verts-europe-sinople.net

Jean-François Yon

coordinateur
 jfy@verts-europe-sinople.net

Thamin Abdesselam

webmaster
 thamin@verts-europe-sinople.net

Anne Castelain

chargée de mission Environnement
 anne@verts-europe-sinople.net

Sandrine Roginsky

chargée de mission Social/Sociétal
 sandrine@verts-europe-sinople.net

Philippe Sour

chargé de mission "RPS"
 philippe@verts-europe-sinople.net

Pierre Tsiakkaros

Chargé de Mission Questions Internationales
 pierre@verts-europe-sinople.net

sinople

centre d'études et d'initiatives
 des Verts français
 au Parlement Européen

.../...

1993. Outre les aspects économiques, les pays candidats se doivent d'assurer la mise en place "d'institutions stables garantissant l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection". Il s'agit là d'un **instrument incitatif** qui fonctionne très bien comme le montre l'exemple turc : la perspective de l'adhésion a motivé l'abolition de la peine de mort, la reconnaissance de l'égalité hommes-femmes par la Constitution, l'adoption d'un nouveau code civil et d'un nouveau code pénal, la réduction du rôle de l'armée dans les affaires politiques ou encore la reconnaissance de la langue kurde.

Des principes mis à mal dans les faits

● Les résultats obtenus sont souvent en deçà des ambitions affirmés par l'UE. Pourtant, c'est la crédibilité de l'action européenne qui est en jeu. **Les intérêts économiques et commerciaux de l'UE priment encore trop souvent sur le respect des droits humains.** L'UE est ainsi, à juste titre, souvent soupçonnée de pratiquer une politique de double standard, notamment dans la mise en œuvre des clauses "droits de l'Homme et démocratie" qui varie en fonction de l'importance stratégique, du poids politique ou économique des pays tiers.

● Les **principaux enjeux** pour les années à venir sont les suivants :

– Renforcer la cohérence entre les actions menées au niveau européen et les politiques des États Membres en vue de construire une politique étrangère commune de l'Union.

– Améliorer le contrôle démocratique en donnant un pouvoir décisif au Parlement européen dans l'élaboration et la définition de ces politiques.

– Renforcer la participation des ONG dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

– Redéfinir une politique d'asile et d'immigration basée sur le respect des droits des personnes migrantes.

– Veiller à ce que la lutte antiterroriste n'entame pas le respect des droits fondamentaux. À cet égard le Parlement européen, en lien avec le Conseil de l'Europe, doit poursuivre le travail d'enquête sur les pratiques illégales des États membres² menées avec la CIA dans le cadre du transport, de la détention et de la torture de personnes soupçonnées de terrorisme.

– Adopter des normes contraignantes pour la responsabilité sociale des entreprises européennes œuvrant dans des pays tiers.

● Une politique européenne ambitieuse et efficace en matière de droits humains implique également que des moyens financiers conséquents soient attribués aux différents services concernés au sein des Institutions, ce qui est loin d'être le cas.

● Les Verts militent en outre en faveur d'une autre politique d'asile et d'immigration afin de protéger les migrants, souvent dans des situations extrêmement difficiles. L'externalisation par l'Union Européenne du contrôle des frontières et de la gestion des migrants, confiés aux pays voisins ainsi que les accords de réadmission conclus avec les pays de transit constituent un obstacle majeur à l'efficacité de la politique de promotion des droits de l'Homme et de la démocratie.

● Les Verts font également de la **défense des droits des peuples minoritaires et indigènes** une priorité en matière de droits humains. Ils militent également en faveur de la **libre orientation sexuelle** et condamnent fermement toute atteinte aux droits humains à l'encontre de personnes homosexuelles ou transgenres.

L'efficacité et la spécificité de l'instrument IEDDH

● Avec l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), l'UE dispose d'un **instrument spécifique** permettant de financer des projets, d'aider des ONG qui œuvrent en faveur des droits humains dans les pays tiers, sans nécessiter l'accord préalable des autorités des ces pays. Le terme "droits de l'Homme" est ici employé au sens large puisqu'il inclut les droits civils et politiques (liberté démocratique et transparence des processus électoraux, liberté de la presse) ainsi que les droits économiques et sociaux (droit à des conditions de travail justes, droit de grève, liberté syndicale). **Outil important, parce que complémentaire**, l'IEDDH doit néanmoins être flexible. Il s'agit de réduire les procédures administratives et les lenteurs qui caractérisent l'octroi des fonds afin de permettre aux défenseurs des droits humains en danger de bénéficier de mesures d'urgence, aux petites ONG d'accéder et de gérer plus facilement les fonds octroyés et aux ONG non reconnues dans leur pays de pouvoir bénéficier du soutien de l'IEDDH.

trument spécifique permettant de financer des projets, d'aider des ONG qui œuvrent en faveur des droits humains dans les pays tiers, sans nécessiter l'accord préalable des autorités des ces pays. Le terme "droits de l'Homme" est ici employé au sens large puisqu'il inclut les droits civils et politiques (liberté démocratique et transparence des processus électoraux, liberté de la presse) ainsi que les droits économiques et sociaux (droit à des conditions de travail justes, droit de grève, liberté syndicale). **Outil important, parce que complémentaire**, l'IEDDH doit néanmoins être flexible. Il s'agit de réduire les procédures administratives et les lenteurs qui caractérisent l'octroi des fonds afin de permettre aux défenseurs des droits humains en danger de bénéficier de mesures d'urgence, aux petites ONG d'accéder et de gérer plus facilement les fonds octroyés et aux ONG non reconnues dans leur pays de pouvoir bénéficier du soutien de l'IEDDH.

4. La position des Verts

● Les Verts, qui occupent en la personne d'Hélène Flautre la présidence de la Sous-commission "Droits de l'Homme", entendent **faire du Parlement européen (PE) l'acteur institutionnel majeur en matière d'évaluation et de suivi des politiques européennes**. Même s'il reste du chemin à parcourir, cette volonté a contribué à faire évoluer le rapport de force avec les deux autres institutions (Conseil et Commission).

● Ils réclament également que les parlementaires européens soient associés aux **"dialogues Droits de l'Homme"** que l'UE entretient avec certains pays comme l'Iran, la Chine, la Russie ou l'Ouzbékistan afin de sortir les discussions du huis-clos diplomatique.

● À propos des clauses "droits de l'Homme et démocratie" incluses dans les **accords internationaux**, les Verts déplorent leur manque d'uniformité ainsi que l'absence de modalités d'application concrètes. Ils militent pour l'implication des ONG dans leur mise en œuvre et pour une évaluation politique transparente.

● Les Verts militent en outre en faveur d'une autre politique d'asile et d'immigration afin de protéger les migrants, souvent dans des situations extrêmement difficiles. L'externalisation par l'Union Européenne du contrôle des frontières et de la gestion des migrants, confiés aux pays voisins ainsi que les accords de réadmission conclus avec les pays de transit constituent un obstacle majeur à l'efficacité de la politique de promotion des droits de l'Homme et de la démocratie.

● Les Verts font également de la **défense des droits des peuples minoritaires et indigènes** une priorité en matière de droits humains. Ils militent également en faveur de la **libre orientation sexuelle** et condamnent fermement toute atteinte aux droits humains à l'encontre de personnes homosexuelles ou transgenres.

PIERRE TSIKKAROS [HTTP://WWW.VERTS-EUROPE-SINOPL.E.NET](http://www.verts-europe-sinople.net)

2. L'intégralité du rapport de la commission temporaire tel que voté en janvier 2007: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2007-0020+0+DOC+PDF+Vo//FR&language=FR>



Les Verts | Alliance Libre Européenne
 au Parlement Européen

Pour aller plus loin

Les droits de l'homme dans les politiques de l'Union européenne, Mercedes Candela Soriano (dir.), Ed. Larcier, Paris, 2006, 288p.
http://europa.eu/pol/rights/index_fr.htm
http://ec.europa.eu/europeaid/projects/eidhr/index_fr.htm